



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 5 DÉCEMBRE 2022, 20h02
Édifrice municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENTS :

Marcel Élément,	siège no 1
-----------------	------------

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENU

05.12.22.198

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'est ajouté à Varia. **Il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

05.12.22.199

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022, **il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

05.12.22.200

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

05.12.22.201

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 51 857.97 \$, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à la majorité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.


Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

05.12.22.202

PÉRIODE DE QUESTION 1

Des citoyens étaient présents pour la période de question

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX CITOYENS D'ÂGE MINEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU LOT 3 739 559

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 739 559 a fait une demande au programme d'aide financière aux citoyens d'âge mineur de la Municipalité ;

ATTENDU QUE sa demande rencontre les critères établis dans le programme d'aide financière aux citoyens d'âge mineur de la Municipalité ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la demande et remette un chèque au montant de 150.00 \$ comme prévu au règlement 235-2020.

ADOPTÉE

05.12.22.203

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT - IT CLOUDS SOLUTIONS

ATTENDU QUE le contrat du 27 octobre 2012 au 26 octobre 2022 est échu ;

ATTENDU le renouvellement du contrat est prévu du 27 octobre 2022 au 26 octobre 2023, au montant de 479.40 \$, plus les taxes applicables, pour 60 GO ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte le renouvellement de ce contrat pour les services d'IT Clouds Solutions au montant de 479.40 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

05-12-22-204

RÉSOLUTION POUR ADOPTION RÈGLEMENT 175-2007-22 MODIFIÉ SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Jasmin Létourneau ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 175-2007-22 modifié, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE

05.12.22.205

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 208-2017-22 MODIFIÉ – MODIFIANT LES RÈGLES D'UTILISATIONS DES ESPACE COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session ordinaire du conseil tenue le 16 août 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Jasmin Létourneau ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 207-2017-22 modifié, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE



05.12.22.206
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 227-2018-22 MODIFIÉ SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS - MODIFIANT L'ARTICLE 8.1 – INDEXATION ET RÉVISION

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022, par le conseiller Marcel Élément ;
ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, incluant la voix favorable de la mairesse que le conseil municipal adopte le règlement 227-2018-22 modifié, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE

05.12.22.207

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME TÉLÉ-ALARME PLUS INC POUR L'ACHAT, LE DÉPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'achat de 2 caméras via la résolution 10.04.22.156 ;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'achat de 4 caméras supplémentaires ;

ATTENDU QUE le conseil désire le déplacement d'une caméra déjà installée ;

ATTENDU la soumission reçue le 4 novembre 2022 par la firme Télé-Alarme Plus Inc. pour :

- L'achat supplémentaire de 4 caméras ;
- L'installation totale de 6 caméras ;
- Le déplacement d'une caméra ;

Le tout pour un montant total de 4 347.56 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate la firme Télé-Alarme Plus Inc. Pour l'achat de 4 caméras supplémentaires, l'installation de 6 caméras et le déplacement d'une caméra pour un montant total de 4 347.56 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

05.12.22.208

RÉSOLUTION POUR LOCATION DE RADAR À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE le conseil désire louer le radar disponible à la MRC de Beauce-Sartigan, ayant une problématique majeure concernant la vitesse sur la rue Principale de la municipalité ;

ATTENDU QUE la location du radar est gratuite ;

ATTENDU QUE les frais reliés sont en lien avec l'installation et la désinstallation du radar ainsi que pour l'extrait de données recueillies ;

ATTENDU QUE le coût estimé est de 658.46 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE l'endroit de l'installation du radar proposé par le conseil est entre le 824, rue Principale et le 834, rue Principale et transmettre info MTQ afin d'obtenir l'approbation ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité des membres présents que le conseil procède à la location du radar de la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant estimé de 658.46 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

05.12.22.210

Rapport de la Régie – Michel Breton

1. Rapport comité d'embellissement – Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
4. Rapport de l'église – Jasmin Létourneau
5. Rapport du Comité de la ruralité/MADA-Famille – Michel Breton
6. Rapport du Comité de la bibliothèque – Michel Lindsay
7. Rapport de la voirie – Anthony Keeping

PÉRIODE DE QUESTION 2

Présence de citoyens

VARIA

Aucun varia n'est ajouté à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h01.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier
Mairesse

Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière